

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



CHEMIN DE FER.

Table of train schedules with columns for destinations (D'ANS, DE BRUXELLES, DE GAND, D'OSTENDE), times (Matin, Relevée), and prices for various classes (BERL., DILIG., CR.-A.-B., WAGG.).

FRANCE. — Paris, le 24 janvier.

On lit dans le Journal des Débats : « Les ministres du 15 avril ont donné franchement leur démission; la royauté l'a acceptée comme ils l'ont donnée, sans arrière-pensée d'aucun genre. Nous avons approuvé la résolution des ministres; nous respectons celle de la couronne. »

— Hier, à midi, M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, a été reçu par le roi, et est resté avec S. M. jusqu'à une heure un quart.

Après avoir annoncé ce fait, le Journal des Débats reproduit un article du Messenger et un autre du Nouvelliste, où ces journaux prétendent que le roi aurait témoigné au maréchal le désir de le voir reconstruire le cabinet en y faisant entrer MM. Molé et Montalivet. Le maréchal aurait refusé, d'une part, parce qu'il ne se croyait pas assez fort pour composer une administration qui eut une majorité en présence de la réunion Jacqueminot, d'autre part, parce qu'il ne croyait pas que la démission des ministres fut sérieuse.

Le Journal des Débats déclare que le récit du Messenger et du Nouvelliste est complètement inexact.

— La Presse dit à ce même sujet :

« Si, comme nous n'en doutons pas, nos renseignements ont été puisés à de meilleures sources que ceux du Messenger, ce ne serait pas le roi, mais M. le maréchal Soult qui aurait le premier prononcé le nom de M. le comte Molé, et dit qu'il ne doutait pas que le président du cabinet du 15 avril ne pût former encore un nouveau ministère; c'est alors que le roi aurait demandé à M. le maréchal Soult s'il n'aurait pas d'objection contre un second entretien, et M. le duc de Dalmatie n'en aurait fait aucune. A ce premier entretien aurait présidé le plus respectueux dévouement.

C'est vainement que la coalition s'épuise en efforts pour compromettre dans sa cause et associer à ses passions M. le maréchal Soult, il n'a pas encore entièrement oublié la façon cavalière dont le traitèrent MM. Guizot et Thiers, lorsqu'ils voulurent l'un et l'autre se débarrasser de sa présidence; et ce qui le prouve hautement, c'est que depuis son retour, M. le maréchal Soult s'est constamment tenu à l'écart de toutes les menées, et obstinément refusé de voir aucun des meneurs. On ne saurait donc se mettre trop en garde contre toutes les paroles que M. le maréchal Soult n'aura pas dites et qu'on lui attribuera, contre toutes les prétentions qu'il n'aura pas eues et qu'on lui supposera.

Il y a lieu de penser que demain le roi fera de nouveau appeler M. le maréchal Soult. Nous savons que le roi désire vivement que la crise ministérielle ne se prolonge pas, et qu'il se reprocherait un retard d'une heure, s'il en était la cause.

— Voici ce que dit le Journal des Débats de la réunion Jacqueminot :

« Les députés membres de la réunion Jacqueminot se sont réunis ce soir.

« Jamais la réunion n'avait été si nombreuse; plus de deux cents députés étaient présents; plusieurs autres avaient envoyé leur adhésion; on remarquait parmi les députés présents quelques-uns des membres considérables du centre gauche.

« Une pensée commune animait les membres de la réunion, celle de maintenir les principes que la majorité a substitués dans l'adresse aux principes de la coalition.

« Le ministère a donné sa démission, mais la réunion n'a pas donné sa démission et ne la donnera pas.

« La réunion doit se rassembler de nouveau aussitôt qu'un nouveau ministère aura pris la direction des affaires. »

— Voici en quels termes le Journal des Débats caractérise la situation actuelle :

« Un ministère qui se retire parce qu'il n'avait pas une majorité suffisante; un ministère nouveau qui s'avance pour le remplacer appuyé sur une minorité infidèle et dissoute à l'avance; telle est l'extrémité, telle est, qu'on nous permette de le dire, l'impasse où se trouve acculé le gouvernement d'un grand peuple! »

— On répand le bruit que M. le maréchal Soult a accepté la mission de reconstituer le ministère après avoir fait accepter par S. M. les bases politiques sur lesquelles il compte former son administration. Le Moniteur doit annoncer demain matin que M. Soult est chargé de cette haute mission, et que la démission offerte par les ministres du 15 avril a été acceptée par le roi.

On dit aussi que M. Soult a traité fort longuement la question des affaires de Belgique et d'Espagne, et que l'on est resté d'accord sur les bases de la politique étrangère.

(Office Correspondance.)

Nous avons dit ce matin que notre ambassadeur, à Londres, avait signé le protocole qui prononce souverainement la mise à exécution des 24 articles. Nous confirmons cette nouvelle.

— Les troupes mises en mouvement l'année dernière vers notre frontière du Nord sont toujours restées embrigadées depuis cette époque, et bien que quelques régiments aient rétrogradé, elles peuvent être portées en ligne très-rapidement. Il paraît que le cas où le mouvement deviendrait nécessaire est considéré comme assez probable pour que des ordres aient été expédiés dans cette prévision. A Arras, par exemple, samedi, les régiments de la garnison ont reçu l'ordre de compléter immédiatement leurs cadres de guerre et de se tenir prêts à partir au premier signal. Les sergents-majors ont dû passer la nuit du samedi au dimanche pour remplacer par des hommes valides les hommes à l'hôpital ou empêchés.

— Divers régiments ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier appel. Le 9e régiment de cuirassiers doit se porter à Maubeuge. Deux détachements d'infirmeries militaires sont partis pour Mézières et Maubeuge. L'effectif du corps d'armée que l'on rassemble en ce moment est tout au plus de 40.000 hommes; mais on pourrait au besoin l'augmenter considérablement avec les garnisons environnantes. On dit que ce corps sera partagé en quatre divisions d'infanterie, sous les ordres des généraux Aymard, Bugeaud, Schramm, et en trois divisions de cavalerie commandées par les généraux Latour-Maubourg et le duc de Nemours. Le général Nègre commanderait l'artillerie et le général Lamy le génie. Le duc d'Orléans aurait le commandement en chef de toutes ces forces; d'autres personnes affirment qu'il serait confié au maréchal Gérard. Ce qu'il y a de positif, c'est que le maréchal a eu une audience du roi, et qu'il s'est longtemps entretenu avec S. M. des affaires de la Belgique.

— L'escadron du train des équipages militaires qui tenait garnison à Evreux a quitté cette ville pour se rendre sur les frontières de Belgique.

— Une dépêche télégraphique arrivée le 17 à Perpignan, prescrit d'envoyer de suite les 2 bataillons actifs du 21e léger. Le 1er bataillon sera rendu dans cette ville le 8 février; le 2e, qui est sur la frontière suivra ce mouvement dont on ignore le motif. Le 4e léger ayant été dirigé de Bayonne sur Bord aux par suite des troubles de La Rochelle, il ne reste plus maintenant à la division des Pyrénées-Orientales que 2 régiments d'infanterie.

— On mande de Metz, 21 janvier :

« On annonce qu'un nouveau mouvement de troupes doit avoir lieu dans les garnisons de l'Est. Les deux bataillons de guerre du 14e léger ont reçu l'ordre de se rendre à Rocroy et partiront après-demain; 3 batteries d'artillerie, venant de Strasbourg, sont attendus à Metz ainsi que les 3 escadrons de guerre du 5e régiment de chasseurs actuellement en garnison à Weissenbourg et Luterbourg.

— On lit dans le Phare de la Rochelle du 19 janvier :

« D'après les nouvelles que nous recevons, la tranquillité est entièrement rétablie sur les différents points des départements de l'Ouest, où elle avait été troublée à l'occasion de l'enlèvement des blés et de la cherté du pain.

HOLLANDE.

(Journaux du 25 janvier.)

Les journaux de cette date n'annoncent pas encore la signature des vingt-quatre articles. Voici ce qu'on écrit de Londres, 21 janvier, au Handelsblad.

« Dans les cercles diplomatiques, on avait cru généralement que la signature des décisions de la Conférence aurait eu lieu par l'envoyé français mardi passé.

« Cette signature n'a pas eu lieu; nous apprenons cependant avec satisfaction que ce nouveau retard n'est pas le résultat d'un dissentiment entre les membres de la Conférence. La question des territoires et celle de la dette sont irrévocablement résolues. On a fait des efforts réitérés pour en modifier la solution, mais ces efforts ont abouti à convaincre la Conférence que l'honneur, la sagesse et la justice ne lui permettent point de revenir sur ses résolutions.

« La conférence persiste dans sa conviction. Il s'écoulera peut-être encore bien quinze jours avant la signature. Quelques points d'importance secondaire relatifs à la navigation sur les canaux et les rivières, entre la Hollande et la Belgique, doivent encore être réglés. La solution de ces difficultés se trouvera dans le protocole final. La nécessité de s'entendre à ce sujet avec les cabinets de Bruxelles, de La Haye et de Paris est l'unique motif de l'ajournement de la signature. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 25 janvier.

M. le général de division Duvivier a été appelé jeudi à Bruxelles afin d'y recevoir les instructions du ministre de la guerre touchant le rassemblement d'une division de grosse cavalerie dont le commandement a été confié au vieux gé-

ral. Cette division se composera de 8 escadrons de cuirassiers, de 6 escadrons de guides et de 4 escadrons de gendarmes mobilisés; total 18 escadrons. Son quartier-général sera établi à Malines.

— Un conduit du gazomètre a fait explosion ce matin. Dans la crainte du feu, les pompes sont arrivées immédiatement sur les lieux, ainsi que la gendarmerie. Le mur a été lézardé. On n'a pas d'autre accident à déplorer.

— On disait hier à Diest que l'armée belge avait fait un mouvement correspondant à celui de l'armée hollandaise.

— Une lettre de Dusseldorf dément la nouvelle du départ des deux régiments prussiens pour les frontières belges. Aucun mouvement n'a eu lieu, mais on a l'ordre de se tenir prêt.

— Le 5 février aura lieu au ministère de la guerre l'adjudication de la fourniture des vivres de campagne, de la paille de couchage et du bois de chauffage, nécessaires aux troupes de l'armée active, à partir du 15 février 1839, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de la même année dans les diverses provinces du royaume, à l'exception de celles des deux Flandres, de Luxembourg, des camps de Brasschaet et de Beverloo et des rives de l'Escaut dans la province d'Anvers. Les rations se composeront comme suit, savoir :

75 décagrammes de pain muniton de froment non bluté; 25 décagrammes de viande de bœuf ou de vache grasse; 5 décagrammes de riz de la Caroline; 16 grammes de sel raffiné; 5 centilitres de genièvre; 4 centilitres de vinaigre de bière; 5 kilogrammes de paille de couchage; 12 25e de stère de bois de chauffage.

La séance de la chambre des représentants a été entièrement consacrée aujourd'hui à la discussion du projet de loi sur les chemins vicinaux, dont elle a adopté plusieurs articles. Le projet de loi relatif aux droits d'entrée des bois étrangers, est encore ajourné, la commission n'ayant pas fait son rapport sur les derniers amendements qui ont été renvoyés à son examen.

Hier a eu lieu à la salle du Waux-Hall le banquet offert à MM. Metz et d'Ansembourg. La salle était élégamment décorée, au milieu était un faisceau de drapeaux surmonté par le buste du roi; aux quatre coins se trouvaient places de grands bouquets de fleurs et de verdure.

Les commissaires, portant une écharpe tricolore au bras, recevaient les invités dans la salle qui précède celle du banquet. A 5 heures, tous les convives étaient réunis. MM. Metz et d'Ansembourg sont alors arrivés; les quatre commissaires ont été à leur rencontre, les ont introduits dans la salle et aussitôt la musique a fait retentir l'air : Où peut-on être mieux ?

A cinq heures 1/2, on se mit à table; il y avait plus de 60 couverts. M. le comte H. de Mérode, qui devait présider cette assemblée, a été empêché de s'y rendre par suite d'une indisposition; il a été remplacé par M. le chevalier de Rouillé, qui avait à sa droite M. le comte d'Ansembourg, et à sa gauche M. Metz. En face du président était M. Gendebien, ayant à sa droite M. Pirson, doyen-d'âge, et à sa gauche M. le chevalier de Bousies.

Plusieurs toasts ont été portés : Par M. de Rouillé, sénateur, président : « Au roi de notre choix, qui s'est si noblement associé à notre cause et qui saura la défendre avec persévérance et courage. Vive le Roi! (Trois fois les voûtes de la salle ont retenti du cri de vive le Roi!)

Par M. Deschamps : « A la reine, que la Belgique est heureuse et fière de voir assise sur le trône, à côté de son roi ! A la reine, que l'amour profond du peuple Belge environne, et que nous aimons tous à citer comme le modèle de ces vertus que sa modestie ne parvient pas à cacher toutes ! A la reine, qui a su faire suspendre la douleur qui vient de la frapper, pour s'occuper avec un si vif patriotisme de cette cause belge, qui est aujourd'hui la sienne.

« Aux jeunes princes, l'espoir du pays, et que nous confondons avec leur mère, dans un même amour. (Vifs applaudissements.) Vive la Reine! vivent les Princes! »

Par M. Gendebien à MM. d'Ansembourg et Metz : « Nous leur devons des remerciements, car ils ont bien mérité de la Belgique; ils ont rendus un immense service aux peuples qui veulent conserver leur liberté, aux peuples qui veulent la conquérir. Pour défendre leur indépendance, les peuples doivent former une sainte-alliance et se donner tous la main. C'est dans la grande cité de la civilisation européenne que nos honorables collègues ont proclamé le grand principe de l'union des peuples. Ces solennelles paroles auront du retentissement dans toute l'Europe et partout où elles parviendront, elles feront faire un pas immense à la civilisation. Qui, messieurs, le jour où les peuples auront compris que leur force est dans l'union, ils seront indépendants et libres. Les mêmes principes, les mêmes convictions les dirigeront tous non plus vers des frontières pour s'agorger, mais pour se donner la main et s'embrasser en frères. L'ambition, l'égoïsme résistent en vain au flot qui les entraîne; la première tempête les précipitera dans l'abîme. Salut, ô jour fortuné qui fera disparaître le seul obstacle à la liberté et au bonheur des peuples le chemin de l'indépendance et de la liberté. » (Vifs applaudissements.)

Par M. de Bousies : « L'armée dont le patriotisme nous est garant qu'elle saura se rendre digne de la mission qui lui est confiée, et préserver de toute atteinte l'intégrité de notre territoire. »

M. De Puydt répondant au toasts de M. de Bousies : « Quoique je n'aie pas mission de parler au nom de l'armée, je crois cependant en réponse au toast qui vient de lui être porté, pourrait exprimer une opinion qui n'est personnel et qui, n suis certain est celle de tous leurs camarades; c'est que l'armée appelée aujourd'hui à maintenir et défendre l'intégrité du territoire belge, se trouve heureuse et fière de cette noble tâche, elle saura la remplir dignement et suivant le vœux du pays. »

Par M. d'Hoffschmidt : « A la France : Après les toasts nationaux que nous venons de porter avec tant d'enthousiasme, il en est un que vous n'accueillerez pas moins vivement, c'est celui que j'ai l'honneur de vous proposer à la grande et généreuse nation française, qui nous donne chaque jour les plus éclatants témoignages de sa sympathie : cette nation magnanime qui ne veut pas déchoir du rang qu'elle est si légitime d'occuper, ne laissera pas périr la Belgique, sa fidèle alliée. » (Vifs applaudissements long-temps prolongés.)

Par M. de Renesse : « A l'union des chambres qu'elles maintiennent notre devise : *l'Union fait la Force*, et l'honneur de la Belgique restera sauf. »

Par M. Erabant : « Aux membres du gouvernement provisoire. »

M. Gendebien répondant à ce toast a dit :
« Messieurs, je vous remercie des paroles pleines de bienveillance et des expressions de reconnaissance que vous venez d'adresser à mon ancien collègue M. le comte de Mérode et à moi, en notre qualité d'anciens membres du gouvernement provisoire. Permettez-moi de confondre tous mes anciens collègues dans ma réponse et de résumer aujourd'hui ceux qui étaient si fortement unis alors. Si quelques-uns ont modifié leurs opinions, ont changé de conduite, tous n'en ont pas moins travaillé à la conquête de notre indépendance et de la liberté dont nous jouissons; tous ont sous ce rapport le même droit à la reconnaissance du pays, et tous, messieurs, veuillez en être bien convaincus, n'auront plus qu'une seule et même opinion pour défendre nos libertés et notre indépendance si elles étaient menacées. Pour moi, quelques soient les vicissitudes qui nous attendent, je serai toujours le même, quand même. » (Applaudissements prolongés.)

Le banquet a été très-brillant; la plus franche cordialité n'a cessé d'y régner. Plusieurs membres ont proposé d'adresser des remerciements à MM. les commissaires pour les soins qu'ils avaient donnés à l'ordonnance de cette fête; cette proposition a été accueillie avec acclamation, et M. Polléus, au nom de ses trois autres collègues, a répondu à son tour pour remercier l'assemblée. Le banquet s'est terminé à 10 heures au milieu du plus vif enthousiasme et du plus cordial abandon.

Bruxelles, le 26 janvier. — (5 heures.) — La liquidation du jour était assez forte, elle s'est opérée avec facilité. Les doutes sur la question politique et le ministère français suspendent toute idée de spéculation.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 P., 5 p. c. 97 A., 4 p. c. 87 1/4 P., 3 p. c. 67 P. Société Générale titres en nom, fl. 770, certificats au porteur émission de Paris 1850, Société de Mutualité 1067 50 (106 3/4) A., Banque de Belgique 600 (60) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2) P., Société de commerce 1150 (115) A., Banque Foncière 970 (97) P., Société Civile 1050 (105) P., nouvelles obligations 1000 (100) A.

L'actif espagnol, avant l'arrivée de la malle-estafette, était resté à 16 7/8 P., derniers cours de la veille, avec peu d'affaires, mais la hausse de Paris, quoique légère, a donné une impulsion, on reste à 17 demandé.

LIÈGE, LE 26 JANVIER.

On se livre à mille conjectures sur les résultats probables de la retraite du cabinet français. Mais les paroles récemment adressées par Louis-Philippe à la députation qui a été chargée de lui présenter la réponse au discours de la couronne, ne laissent aucun doute sur le sens des modifications qui y seront apportées. Louis-Philippe veut le maintien de la paix. En appuyant vivement sur ce mot, il a fait sentir qu'il n'était nullement disposé à accorder sa confiance aux hommes qui voudraient entraîner la France dans une lutte dont nul ne saurait prévoir ni le terme ni l'issue. Nous ne saurions donc compter sur une intervention armée de la France. Ceci devient plus clair de jour en jour. Il ne faut donc pas que la Belgique se fasse illusion sur les dangers qui l'environneraient si jamais la guerre s'engageait entre elle et la Prusse. Toutefois le parti qu'on a pris de ne céder qu'à la force est un parti honorable. Mais il reste la question de savoir jusqu'à quel point il serait possible de pousser la résistance sans compromettre le sort du pays tout entier. Que le gouvernement et les chambres y songent sérieusement avant d'adopter une résolution extrême.

Depuis quelques jours, une bande de petits voleurs de huit, neuf et dix ans, exploitait la ville. Cette circonstance a engagé la police à déployer une activité et une vigilance plus fortes que de coutume. Cependant il est arrivé que différents agents du quartier du Sud ont été l'objet de violences et de menaces de la part d'honorables particuliers, parce qu'ils arrêtaient des Savoyards du chef de mendicité, conformément aux ordres qui leur avaient été donnés par l'autorité supérieure, et sur les réclamations de plusieurs commerçants dans les magasins desquels ces étrangers pénétraient avec insolence. Nous blâmons hautement ces entraves mises à l'exercice de fonctions déjà si pénibles en elles-mêmes. L'intervention inopportune de quelques citoyens mal inspirés, entre les agents de la force publique qui remplissent un devoir, et les délinquants qui qui enfreignent les lois d'ordre, pourrait avoir, pour les premiers, les conséquences les plus fâcheuses. Nous les engageons donc vivement, dans leur intérêt, comme dans l'intérêt de tous, à s'abstenir de voies de fait et de menaces semblables à celles que nous signalons avec regret. Nous comprenons qu'il est presque impossible de se défendre d'un sentiment de compassion pour les malheureux qui sont l'objet des arrestations de la police. Mais il faut que l'ordre et les lois soient respectés avant tout. Si l'on décourageait, par des manifestations illégales, le zèle de ceux qui sont chargés de veiller au maintien de la sécurité publique, on aurait mauvaise grâce à venir se plaindre, ensuite, des attentats dont on aurait été la victime.

On a remarqué que la plupart des miliciens rappelés, qui ont traversé la ville, ces jours-ci, portaient l'uniforme d'été. Presque tous avaient mis le pantalon de toile. Quelques personnes s'expliquent difficilement cette interversion de toutes les habitudes reçues. Elles se sont demandées si on ne craignait pas de compromettre la santé du soldat en le forçant de se vêtir d'habillemens qui contrastent si fort avec l'intempérie de la saison. Mais nous croyons devoir leur faire observer que les soldats qui rentrent en tenue d'été, sont des miliciens en congé, qui n'ont pu emporter, en rentrant chez eux, que le pantalon de toile, la veste et le schako.

Quoique la saison ne soit guère favorable, les travaux du chemin de fer se continuent avec activité, sur la ligne d'Ans à Ste-Marguerite. Plus de quatre cents ouvriers y sont continuellement occupés. Ce nombre était encore plus grand il y a quelques jours. Mais le rappel sous les drapeaux de plusieurs régimens de réserve, l'a fait diminuer sensiblement.

Malgré la stagnation momentanée de quelques branches d'industrie, les armemens actuels et le déploiement de forces militaires ont opéré, dans plusieurs ateliers, un vide qu'il est difficile de combler. Les bras commencent à manquer. Espérons que cet état de choses ne durera pas long-temps et que les affaires reprendront bientôt leur cours régulier et normal.

Une lettre de monsieur Paulis-Vielvoje, président de la Société Philantropique de Verviers, insérée dans le journal de cette ville, rappelle aux dames le noble exemple d'humanité qu'elles ont donné en 1832, lors du siège d'Anvers, en consacrant, aux blessés, leur temps et leurs peines, et les invite à faire de nouveau preuve d'un généreux dévouement, aujourd'hui que les circonstances sont bien plus graves, et que l'armée peut être appelée, d'un instant à l'autre, à défendre la patrie menacée. Nous applaudissons de bien bon cœur à une idée qui honore tout à la fois et celui qui l'a conçue et celles qui veulent bien l'exécuter; mais notre but en publiant ce fait, n'est pas seulement de payer un légitime tribut d'éloges aux Vervieitoises, et il nous serait bien doux de pouvoir annoncer que nos dames, rivalisant, avec leurs voisines, de zèle et d'humanité, s'occupent d'organiser parmi elles un comité chargé de recueillir les secours dont nos défenseurs, nos frères, auront peut-être bientôt besoin; quelques instans de moins, passés à la toilette et à de frivoles plaisirs, et consacrés à préparer de la charpie et des bandes-lettes, soulageront bien des douleurs, et ne seront du reste pas perdus, puisque ces objets peuvent encore servir, dans les hôpitaux, à la cause de l'humanité. Il est si beau de voir le sexe qui a les grâces en partage, et des larmes pour tous les infortunés, s'occuper d'atténuer les maux de la guerre, que nous n'aurons pas, au moins nous l'espérons, invoqué vainement les sentimens généreux et philanthropiques de nos concitoyennes.

Depuis que le *Passage Lemonnier* a ouvert ses vastes galeries au public, la foule se presse devant l'élégant magasin de librairie de M. A. Leroux et Co: reliures riches et de bon goût, assortiment complet d'ouvrages scientifiques, de jurisprudence, de littérature, caricatures gaies et spirituelles, tout s'y trouve disposé dans un ordre et une symétrie parfaite; aussi croyons-nous devoir prédire que tous les amateurs de beaux et bons livres ne manqueront pas de la visiter.

Nous devons réparer aujourd'hui une omission commise hier bien involontairement en parlant du magnifique *Café de la Renaissance*, et des peintures qui en font une chose tout à fait extraordinaire, nous avons oublié de dire qu'elles étaient l'œuvre de MM. Van Marcke frères.

Le roi Guillaume a accordé un congé de deux mois aux élèves des trois universités de son royaume.

La lettre suivante, datée du 24 janvier, a été adressée de Paris à l'*Observateur* :

« Le roi et la famille royale vont partir pour Dreux afin d'assister aux obsèques de la princesse Marie de Wurtemberg, ce n'est qu'après le retour de S. M. que l'on s'occupera de la formation du nouveau cabinet dont le maréchal Soult paraît devoir être chef. »

« Dans ma dernière lettre, j'ai en le plaisir de vous annoncer que M. de Sébastiani n'avait pas encore signé les 24 articles. Aujourd'hui je n'ai plus une aussi bonne nouvelle à vous donner. »

« Le traité vient d'être signé par M. de Sébastiani, et il doit être expédié à La Haye et à Bruxelles, avec défense à la Hollande de recourir à la voie des armes et avec injonction à la Belgique de se soumettre aux décisions de la conférence. Le tout accompagné du cortège de grands mots et de menaces, dont la diplomatie entoure ses résolutions. »

« Vous voyez que M. le comte Molé, en quittant le ministère, a voulu vous laisser un doux souvenir de son passage aux affaires. »

« C'est ainsi qu'en partant il vous fait ses adieux! »

« Cependant ne vous découragez point; la retraite de M. le comte Molé et la reconstitution du cabinet vont susciter de sérieux et nombreux obstacles à l'exécution du protocole final. »

— On lit dans le *Commerce* :

Nous avons annoncé hier l'arrivée en nos murs de deux courriers de cabinet, porteurs de dépêches politiques de la plus haute importance. Si on en croit des personnes disant bien informées, le courrier Delmoitié, parti de Londres le 22 au soir et arrivé hier à 7 heures du matin, était chargé d'une résolution des représentans de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Autriche à la Conférence, résolution prenant en considération les propositions faites par notre gouvernement, appuyées par le cabinet des Tuileries, relatives au rachat des parties du Luxembourg et du Limbourg, cédées à la Hollande par le traité du 15 novembre 1831. L'ambassadeur de Prusse aurait, dit-on, déclaré qu'il en référerait à sa cour, à laquelle il a aussitôt expédié le projet d'arrangement et la décision prise par les trois autres plénipotentiaires. L'ambassadeur de Russie a refusé de participer à cette réunion.

Malgré notre vif désir de voir la majorité des puissances représentées à la Conférence, entrer dans cette voie pacifique, et surtout trancher promptement la question, nous n'oserions pas garantir ce qui nous a été rapporté. Toutefois, les journaux de Londres du 22, donnent un degré de probabilité à ces renseignements en annonçant que les ambassadeurs de France, d'Autriche et de Prusse, s'étaient rendus le matin au bureau des affaires étrangères.

A l'égard de ces journaux, nous dirons que leur silence complet sur les travaux de la Conférence, est accepté par beaucoup de personnes, comme la preuve évidente qu'ils admettent tous, qu'il n'y a plus à revenir sur nos différends avec la Hollande. Le peu d'attention qu'ils ont accordée aux discussions qui ont eu lieu à ce sujet devant les Chambres françaises, semblerait corroborer cette opinion.

On écrit de Gand, le 24 janvier :

Un assez grand nombre de personnes ont manifesté aux officiers supérieurs de notre garde civique, l'intention de se ranger dans le premier ban dès qu'il se trouverait sur le pied de guerre. D'autres personnes ont promis de faire des sacrifices d'argent pour l'achat d'armes, de munitions et de chevaux.

La citadelle de Gand a été mise avant-hier en état de siège.

Ce matin des pièces de gros calibre ont été placées sur la rive droite du canal de Bruges. Les pièces qui se trouvent sur la rive gauche depuis ont été inspectées. Le fortin construit en avant de la porte du Sas a été réparé. On remarque beaucoup de mouvement dans notre artillerie.

Les soldats du génie ont commencé ce matin à élever une batterie hors de la Porte de Bruges, le long du canal dans l'allée qui conduit au *Chevalier*.

Une batterie est partie ce matin pour Bouchante. Deux courriers sont arrivés de Bruxelles dans l'après-dîner d'hier.

Dans la matinée d'avant-hier (mardi) les Hollandais ont fait une coupure dans une écluse entre Bouchante et Saint-Laurent. En quelques heures les polders de Ste-Marguerite, St-Jean et Waterland se sont trouvés sous les eaux. Mardi soir il y avait cinq pieds d'eau dans ces belles campagnes. Les populations sont d'autant plus indignées qu'elles ne comprennent pas le but de cette vengeance toute gratuite. Des personnes notables se sont rendues aujourd'hui auprès de M. le gouverneur de cette province pour lui exposer l'état des choses et pour le supplier d'intervenir auprès du gouvernement afin que les habitans de ces contrées soient protégés par des troupes, ou mis en état de se défendre eux-mêmes contre l'ennemi.

En Zélande on se tient jusqu'à présent sur la défensive, cependant quelques artilleurs sont arrivés dans l'île de Walcheren.

Les autorités militaires affectent beaucoup de rigueur en Zélande. Les frontières sont fermées à tout le monde; les détenteurs de journaux belges sont surveillés de près.

L'autre jour un pauvre marchand de volailles qui fait depuis longues années ce commerce dans les mêmes localités, a été militairement repoussé du Sas-de-Gand, parce que ses paniers renfermaient une couple de pigeons. M. le commandant de la place a craint sans doute que ces oiseaux inoffensifs n'eussent pu rapporter en Belgique des révélations sous leurs ailes. La population accueille avec déplaisir les bruits de guerre et voudrait que le gouvernement acceptât les propositions de la Belgique. Dans plusieurs villages des polders, les paysans s'assemblent pour se concerter sur les moyens à employer pour défendre leurs foyers en cas d'invasion. Des citoyens respectables s'occupent de mettre leur bonne volonté à profit. (J. des Flandres.)

— On écrit de Nieupoort, le 23 janvier :

MM. les commandans de l'artillerie et du génie ont pris toutes les mesures pour organiser l'armement de défense de la place de Nieupoort pour éviter une surprise.

— On écrit de Namur, le 23 janvier :

On expédie dans ce moment des magasins à poudre de Namur, des munitions pour le Grand-Duché.

— On écrit de Namur, 24 janvier.

On nous apprend qu'il a régné une grande activité dans notre arsenal depuis quelques jours; il nous est assuré qu'il vient d'en être expédié 1,300,000 cartouches, qui toutes ont été soigneusement confectionnées et vérifiées.

Aujourd'hui à sept heures du matin, la police de cette ville a escorté 7 chariots de cartouches venant de la citadelle, destinés pour le Luxembourg.

— On écrit de Francfort, 21 janvier :

Indépendamment de ce que le roi de Hollande n'acceptera pas l'indemnité pécuniaire que l'on dit que la Belgique offre à la conférence de payer pour le Luxembourg et le Limbourg, la Confédération germanique, de son côté, ne laissera jamais aliéner, sous aucun prétexte, des parties du territoire allemand.

FERMETURE DES BARRIÈRES.

Par son arrêté de ce jour, M. le gouverneur de la province de Liège, ordonne que la fermeture des barrières placées sur les routes indiquées ci-après aura lieu aujourd'hui 26 courant à minuit :
1° Route de 1^{re} classe n° 4, section de Liège à Spa.
2° Id. de 2^e classe n° 15, de Liège à Aix-la-Chapelle.
3° Embranchement de Battée à Theux.
Liège, le 26 janvier 1850.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 27 janvier, le COMTE ORY, grand-opéra.
CLERMONT, vaudeville.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Dimanche 27, par extraordinaire, la seconde représentation de LA DEMOISELLE MAJEURE, le COMMIS-VOYAGEUR, les PREMIÈRES AMOURS, vaudeville.

Lundi 28, abonnement suspendu, la seconde représentation de ANNE DE BOULEN, opéra en 3 actes.

ANNONCES.

L. HENCHENNE, PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE ROYAL, a l'honneur d'informer le public, que son CONCERT est fixé au Mercredi 15 Mars prochain, et sera donné à la SALLE D'ÉMULATION.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

UNE DEMOISELLE de cette ville remplissant depuis plusieurs années les fonctions d'institutrice, désire donner des leçons en ville de LANGUE FRANÇAISE, de CALCUL et de GEOGRAPHIE. — S'adresser devant Ste-Croix, n. 14.

ON DEMANDE UNE MACHINE A VAPEUR de rencontre de la force de quinze à vingt chevaux pour un charbonnage. S'adresser au notaire CAMBIER, à Fontaine-l'Évêque, près de Charleroy.

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix : 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8°.

PASSAGE LEMONNIER.

CAFÉ DE LA RENAISSANCE,
TENU PAR

JACQUES MUINK,
HIMONADIER, CONFISEUR ET LIQUORISTE.

Liqueurs fines de toute espèce, Café, Thé, Chocolat, Déjeuners Chauds et Froids, Bouillon et Consommé à toute heure, Portions du soir au choix.

SALLE DE BILLARDS et toutes sortes de BIERRES.
CABINETS DE SOCIÉTÉ.

PASSAGE LEMONNIER.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE et INDUSTRIELLE

DE
A. LEROUX et Cie.,

PASSAGE LEMONNIER, N° 1, A LIEGE.

LIBRAIRIE LEROUX

MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS ET NAMUR.

Il manquait à la ville de Liège, si connue dans le monde savant et industriel, un établissement de librairie qui fut à même d'offrir à toutes les spécialités un assortiment d'ouvrages constamment en rapport avec les progrès des sciences. C'est une lacune que nous nous sommes efforcés de remplir. Nos relations fréquentes avec Paris, le soin que nous apporterons à nous tenir toujours au courant de toutes les nouveautés scientifiques, nous donnent la conviction de ne pas rester au-dessous de la tâche que nous nous sommes imposée.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 20.

BENEKENS, marchand tailleur, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'y transférer son domicile.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 56.

Incessamment l'ouverture d'un GRAND MAGASIN de PAPIERS PEINTS et de STORES transparents.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 13.

L'ouverture du MAGASIN de QUINCAILLERIES FINES et NOUVEAUTÉS aura lieu sous peu.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 53.

M^{me} BOURDOUXH a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir un MAGASIN DE LINGERIES et un ATELIER DE BRODERIES. Elle se charge également du lavage et du raccommodage.

Passage Lemonnier.

MAISON N° 37.

Mad. PHILIPPE-TIXHON a l'honneur d'informer le public qu'elle OUVRIRA MARDI prochain un MAGASIN de MODES, LINGERIES et NOUVEAUTÉS.

Passage Lemonnier.

MAISON N° 40.

LIBRAIRIE DE SPEE-ZELIS.
On y trouvera constamment un grand ASSORTIMENT de LIVRES de Piété, de Morale et de Littérature, ainsi que les Articles de Bureau.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 46.

M^{lle} RAHIER ouvrira incessamment un MAGASIN bien assorti de BRODERIES EN LAINE SUR CANEVAS et d'articles de MERCERIE.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 45.

BUREAU DE CHANGE, Achat d'or et d'argent, tenu par BARRÉTO et BELPAIRE; l'ouverture aura lieu incessamment.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 52.

LE MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTÉS aura lieu sous peu.

PASSAGE LEMONNIER.

MAISON N° 17.

VANSCHOR, pelletier-fabricant, ouvrira sous peu un MAGASIN DE PELLETERIE, QUINCAILLERIE FINE, GANTERIE et BONNETERIE.

Passage Lemonnier.

MAISON N° 49.

J.-P. JONCQUET,

COEFFEUR, BREVETÉ DU ROI,

VEND toupets et perruques sans couture, de son invention, avec ressorts métalliques et autres avec ou sans implantés, tant pour hommes que pour femmes; ces articles travaillés en tissu extrêmement mince et léger, se distinguent par leur grande solidité.

Il fabrique également des tours en cheveux et en soie, dits éternels, par un procédé mécanique dont il est l'auteur; ce qui lui permet de les livrer en gros et en détails à des prix très-avantageux.

Bel ASSORTIMENT de parfumeries fines.

SALON pour la coëffure et la coupe des cheveux. 92

A PLACER SUR HYPOTHÈQUE 500.000 frs. en UN SEUL PLACEMENT ou par fraction de 10.000 frs.
S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 66

LUNDI 28 janvier 1859, à 10 heures du matin, le notaire MOXHON VENDRA aux enchères, en son étude, UNE BELLE ET BONNE MAISON DE COMMERCE restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n° 769, portant l'enseigne de la Cloche d'Or, joignant d'un côté à M. Thomas, de l'autre à M. Cerfontaine-Stas.

AVIS.

Il sera procédé le 5 Février prochain, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à L'ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

Vivres de campagne,
DE LA
PAILLE DE GOUGHAGE
ET DU

BOIS DE CHAUFFAGE
nécessaires aux troupes de l'armée à partir du 15 du même mois au plus tard, dans les diverses provinces du royaume, à l'exception de celles des deux Flandres et du Luxembourg, des camps de Brasschaet et de Béverloo, et des rives de l'Escaut et dans la province d'Anvers.
Le cahier des charges et conditions auxquels cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^e D^m des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.
A Liège, le 25 janvier 1859.

LE NOTAIRE DUMONT, EST CHARGÉ DE PLACER SUR HYPOTHÈQUE UNE SOMME DE :
400,000 Francs,

En un seul placement ou par somme de 10, 15, 20, 25,000 francs etc.
Il est même autorisé à acheter des rentes bien constituées. S'adresser lettres afranchies audit notaire pour avoir d'autres renseignements. 78

VENTE DE LIVRES.

LA VENTE

DE LA

PRÉCIEUSE BIBLIOTHEQUE

De feu M. le docteur SCHMERLING, membre de plusieurs sociétés savantes, aura lieu dans le courant du mois de février 1859, par le ministère de maître DEBEFVE, notaire. Le catalogue de cette belle collection se distribuera incessamment en l'étude rue Sœurs-de-Hasque, à Liège, dudit notaire, qui est chargé de recevoir les propositions pour l'achat

Cabinet de Fossiles,

Comme des GÉOLOGES de toute l'Europe, et dépendant de cette succession. 91

PLACE DE CHANTRE VACANTE

A la Cathédrale de Liège.

Le CONCOURS aura lieu Lundi 18 Février à dix heures et demie du matin, au chœur de la Cathédrale. Les aspirants devront être munis d'un certificat de moralité. 96

VENTE

MEUBLES.

MERCREDI 30 JANVIER 1859 et le lendemain, s'il y a lieu, à 2 heures après-midi,

ON VENDRA PUBLIQUEMENT

A la maison enseignée de la Clef-d'Or, rue Ste-Ursule, à Liège, une

QUANTITÉ DE BEAUX MEUBLES-MEUBLANS, consistant : en secrétaires, commodes, buffets, garde-robes, chaises, lits, matelats, bois-de-lit, comptoir et rayons de boutique; chaudières, tonneaux, ustensiles servant à la fabrication de pains d'épices, plus, diverses espèces de marchandises. AU COMPTANT.

LE SIROP DE TRIDACE

(ou extrait de laitue), préparé par ABBADIE, pharmacien à Paris, guérit en peu de jours les Toux, Catarrhes, Rhumes et généralement toutes les irritations de poitrine et de l'estomac. On délivre un prospectus gratis chez M. ALBERT, pharmacien à Liège, seul dépositaire.

LUNDI 4 FÉVRIER 1859, à 5 heures de relevée, Le notaire LAMBINON, VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, en son étude place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

maison de commerce,

RECONSTRUITE A NEUF, Côtée 156 et 157, située rue sur la Fontaine, à Liège, joignant MM. Delincé et Burtin et la rue St-Michel. S'adresser au notaire LAMBINON.

A VENDRE,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE LAMBINON,

A LIÈGE.

Place Derrière-l'Hôtel-de-Ville,

UNE CREANCE

DE
4,023 FRANCS 45 C.
donnant un intérêt de 4 1/2 %, très-bien hypothéquée, dont une moitié est privilégiée. 8

Le LUNDI 18 FEVRIER 1859, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ, en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER, A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

MISE A PRIX DE 22,000 FRANCS,

BONNE MAISON,

avec cour et beau jardin, sise à Liège, rue du Vert-Bois, N° 52. On aura de grandes facilités pour le paiement du prix et on pourra toute de suite entrer en jouissance. Pour voir la dite maison s'y adresser de 2 à 4 heures après midi et pour connaître les conditions de la vente en l'étude du dit notaire BOULANGER. 88

A LOUER

POUR

LE 24 JUIN 1859.

une belle et spacieuse

MAISON DE COMMERCE,
TRES ACHALANDÉE,
SITUÉE AU CENTRE DE LA VILLE,

DANS LA RUE LA PLUS FRÉQUENTÉE.
Cette MAISON se compose au rez-de-chaussée, d'une grande boutique, salon, salle à manger, bureau, cuisine; aux étages, neuf chambres et deux cabinets, trois greniers, six caves, trois pompes, deux cours; plus un vaste magasin ayant deux étages avec grenier et issue sur une autre rue. On peut la voir et visiter tous les jours, les dimanches et fêtes excepté. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. DANTHINNE, rue sur Meuse à l'eau, n° 946 vieux, et 16 nouveau, ou à M. DEBEFVE, notaire à Liège, rue Sœurs-de-Hasque. Le même M. DANTHINNE est chargé de PLACER 60,000 francs sur Hypothèque. 8

